

Retraites : quand posera-t-on correctement les problèmes ?

Deux députés, Lionel Causse et Nicolas Turquois, ont rédigé à la demande du gouvernement un rapport sur les « petites » retraites. Comme d'habitude, ce rapport (132 pages, disponible sur le net) fait le point sur la situation et propose « des pistes d'amélioration ». Il y en a besoin, certes, parce que trop de personnes âgées se trouvent en situation de pauvreté. Il y en a besoin, aussi, en raison de la complication extrême de notre système de retraites. Mais le point le plus crucial, celui qui requiert un changement radical, n'est pas abordé dans ce rapport.

Des parlementaires qui prennent la fiction juridique pour la vraie vie

Ce point crucial, c'est l'ignorance par le législateur en général, et en particulier par les deux députés en mission, de la façon dont fonctionnent réellement les retraites par répartition. Selon la loi, les actifs ont droit à des pensions parce qu'ils cotisent au profit de leurs enfants. Or, dans la réalité, payer des cotisations aux caisses de retraite permet à ces organismes de verser des pensions aux retraités actuels, et rien de plus. Ces cotisations ne servent absolument pas à la préparation effective des futures pensions des cotisants. En répartition, les cotisations donnent certes droit à des pensions futures, mais elles ne contribuent en aucune façon à ce que soient mis au monde puis éduqués les futurs cotisants, sur lesquels repose entièrement le versement des pensions promises.

Le démographe Alfred Sauvy a dit clairement : « nous ne comparons pas nos pensions par nos cotisations, mais par nos enfants ». C'est irréfutable : pour que les actifs d'aujourd'hui puissent demain avoir des pensions convenables, il est nécessaire que naissent des enfants en nombre suffisant, et que ces enfants soient convenablement formés, ce qui leur permettra de « renvoyer l'ascenseur » à leurs enfants en payant des cotisations vieillesse conséquentes. Les deux parlementaires en mission, et les « petites mains » qui ont probablement fait une bonne partie du travail, ignorent ou ont chassé de leur esprit cette petite phrase du grand démographe - quelques mots dont l'importance est aussi grande que leur nombre est petit.

Ce faisant, ils nous offrent un spectacle dont nous pourrions rire comme d'une bonne blague, mais dont nous ferions mieux de pleurer, puisqu'il signifie que notre législation des retraites par répartition en fait un système de Ponzi, vérité que beaucoup d'économistes américains expriment sans ambages, mais qui est plus rarement évoquée en France.

Un système où la charge des enfants explique la faiblesse des pensions

Les rapporteurs disent dans l'introduction que « les aléas de carrière et la charge des enfants expliquent principalement la formation des faibles pensions ». Ce constat signifie qu'avoir plus d'enfants que la moyenne, c'est-à-dire contribuer plus que la moyenne à l'arrivée en ce bas-monde de futurs cotisants, conduit à percevoir, le moment venu, des pensions plus faibles. Hélas, les rapporteurs n'en tirent pas la conséquence logique - à savoir que notre législation des retraites est absurde et injuste, puisqu'elle conduit à verser les pensions les plus modestes à ceux qui contribuent le plus, en entretenant et en éduquant

davantage d'€™enfants que la moyenne, ce qu'€™il existe quelques ann'ees ou d'ecennies plus tard suffisamment de cotisants pour que les personnes 'g'ees puissent percevoir des pensions confortables sans pour autant 'ccraser les actifs sous le poids de cotisations excessives.

Les rapporteurs se disent '« convaincus » que « les cotisations doivent 'tre r'habilit'ees ». Et ils donnent l'€™exemple suivant (p. 12) : « Reprendre un emploi apr's le d'part en retraite peut 'tre une aspiration, c'€™est aussi un moyen efficace de compenser une faible pension. Mais cotiser de nouveau sans pour autant se cr'eer de nouveaux droits, ce qui est le cas de la l'gislation actuelle, semble non seulement in'quitable mais appara't aussi clairement comme un frein au d'veloppement du cumul emploi-retraite. » Le scandale, pour eux, n'€™est pas la faiblesse de la pension des m'eres de famille nombreuse, oblig'ees de travailler ' un 'ge avanc' parce qu'€™une l'gislation rendue injuste par son absurdit' les prive du b'on'office de ce qu'€™elles ont fait en faveur des retraites ; c'€™est qu'€™elles cotisent sans obtenir de droits en contrepartie. Ils ne se rendent pas compte que le scandale n'€™est pas leur taxation au profit des retrait's, logique puisque c'€™est gr'ce ' leurs '« anciens » qu'€™ils sont venus au monde, ont 't' entretenus et pr'par's ' exercer des activit's productives, mais l'absence ou l'insuffisance massive des droits ' pension li's ' la mise au monde et ' l'education des enfants.

Une fausse conception de la contributivit'

Qu'€™est-ce que la contributivit' ? La conception des rapporteurs s'€™exprime dans un passage d'idi' aux dispositifs de solidarit', parce que, pour eux, la solidarit', mot qu'€™ils emploient comme synonyme d'€™assistance, est aux antipodes de la contributivit'. Voici ce qu'€™ils ont 'crit p. 44 : « Le syst'me de retraite organise aussi une redistribution intra-g'n'rationnelle importante. En effet, m'ame s'€™il est contributif, c'€™est -dire que les pensions d'pendent de la carri're, il inclut de nombreux dispositifs de solidarit', destin's ' limiter les cons'quences de certains 'v'nements sur la pension de retraite (p'riodes de ch'mage, de maladie, activit' r'duite pour l'education des enfants, d'c's du conjoint, etc.), ' compenser les effets sur la carri're du fait d'€™avoir eu et 'lev' des enfants (droits familiaux), ' permettre des d'parts ' la retraite de fa'son anticip'ee ou ' soutenir le revenu des retrait's (minima de pension) ».

Pour faire bon poids, les parlementaires en mission ont ajout' ceci : « Le syst'me de retraite repose sur un principe de contributivit' dans lequel la pension reste largement d'termin'ee de fa'son proportionnelle aux cotisations. »

Ainsi, pour les rapporteurs, la contributivit' est le fait d'€™attribuer des droits ' pension en raison des cotisations vers'ees au profit des retrait's actuels. Ils n'€™envisagent pas une seconde que mettre des enfants au monde et les 'lever puisse 'tre une contribution d'cisive aux futures retraites. Enferm's dans une tour d'€™ivoire juridique, ils ferment les yeux et se bouchent les oreilles pour 'viter d'€™avoir ' reconn'tre le bien-fond' de ce que disait Alfred Sauvy. La fiction juridique supplante la r'alit' Selon les parlementaires en mission, c'€™est la carri're qui doit 'tre la source des droits ' pension, et non pas ce qui est fait (sous forme p'cuniaire, ou '« en nature ») pour disposer ensuite d'€™actifs convenablement form's et en nombre suffisant pour entretenir leurs a'n's. Ils ne font pas le raisonnement 'conomique 'l'i'ementaire selon lequel ce sont les investissements d'€™aujourd'€™hui - y compris et ' commencer, bien s'r, par l'investissement le plus important, la mise au monde, et la formation des jeunes - qui pr'parent les revenus de demain.

Un syst'me qui base les droits ' pension sur l'activit' professionnelle incite 'videmment ' mettre en place des retraites cat'gorielles : un r'gime pour les cheminots, un autre pour les fonctionnaires, un troisi'me pour les avocats, et ainsi de suite. Merveille pour les avocats, qui se

sont multipliés, catastrophe pour les agriculteurs, dont le nombre est une peau de chagrin. Mais la stupidité évidente de l'usage catégoriel de la répartition n'a pas incité les rapporteurs à questionner davantage la logique de ce système qui base le calcul des droits à pension sur les cotisations versées au cours des décennies qui constituent une carrière. Illogique, qu'importe puisque c'est la loi !

C'est ainsi que le lecteur arrive, p.45, sur cette phrase magnifique : « Le système cherche également à compenser l'effet des enfants sur la carrière. (à!) Il intègre des droits familiaux. » Chassé de sa place naturelle, la parentalité n'est plus considérée comme le fondement du système de retraite, à change entre générations successives. Le travail professionnel, tel un coucou, vient occuper juridiquement le nid patiemment laboré par les contributions au renouvellement des générations.

Pauvre France !